



REGLEMENT DU JEU TOMBOLA

Festival Dima Jazz du 19 au 24 novembre 2016

- Salle Ahmed Bey, Zénith Constantine -

Article 1 : Société organisatrice

BNP Paribas El Djazaïr, société par actions au capital de 10.000.000.000,00 DZD, organise du **19/11/2016 au 24/11/2016**, un jeu concours gratuit selon les modalités du présent règlement, et accessible uniquement aux participants du festival Dima Jazz qui se tiendra du 19 au 24 novembre 2016 au Zénith de Constantine.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert exclusivement aux participants du Festival Dima Jazz qui se tiendra du 19 au 24 novembre 2016. La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidente en Algérie qui achète à minima un billet pour assister à l'une des soirées du Festival Dima Jazz entre le 19 et le 24 novembre 2016. Par ailleurs, un mineur peut participer au jeu mais ne sera pas autorisé à recevoir son cadeau. Le dit cadeau devra être reçu et accepté par l'un de ses parents ou son tuteur légal.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble des employés de BNP Paribas El Djazaïr, ainsi que l'ensemble du personnel organisateur du festival y compris le personnel rattaché à la gestion de la salle où sera organisé le festival ainsi que le personnel des autres sponsors de l'évènement en question.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte, imprécise ou mensongère seront disqualifiées d'office, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

BNP Paribas El Djazaïr se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires notamment d'authenticité et de non doublon, concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants préalablement à toute remise de prix ou cadeaux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Afin de participer au jeu, chaque personne devra remplir tous les champs obligatoires sur la partie détachable du ticket acheté pour assister à l'une des soirées du festival Dima Jazz (E-mail, nom, prénom, numéro de téléphone) et le mettre dans l'urne disponible au stand de BNP Paribas qui sera installé à l'intérieur du Zénith de Constantine.

Chaque soir, du 19 au 24 novembre 2016, un tirage au sort sera fait sur la scène du Zénith de Constantine devant le public pour présélectionner 5 personnes qui participeront au tirage au sort final qui aura lieu le 24 novembre 2016 devant le public également et qui désignera l'unique gagnant de la voiture offerte par BNP Paribas El Djazaïr.

L'annonce du gagnant sera mise en ligne sur la page Facebook de BNP Paribas El Djazaïr le dimanche 28 novembre 2016.

Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte, imprécise ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. BNP Paribas El Djazaïr se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Article 4 : Sélection du gagnant

Un seul gagnant sera désigné par un tirage au sort lors de la soirée de clôture du festival je jeudi 24 novembre 2016. Une seule voiture sera attribuée au gagnant.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Si le gagnant n'est présent dans le public lors du tirage au sort, il sera alors contacté par BNP Paribas El Djazaïr par téléphone ou par courrier électronique. Si le gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son cadeau et ce dernier restera la propriété de BNP Paribas El Djazaïr. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise BNP Paribas El Djazaïr dans le cadre de la diffusion des résultats du tirage au sort, à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de sa Wilaya de résidence, sur son site Internet et sa page Facebook sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son cadeau ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, BNP Paribas El Djazaïr se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la remise de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination.

Article 5 : Dotation

Le jeu est composé de la dotation suivante :

Une Dacia Sandéro Stepway d'une valeur de 1.520.000 DA TTC, soit en toutes lettres, un million, cinq cent vingt mille dinars toutes taxes comprises.

Article 6 : Acheminement du cadeau

Le gagnant s'engage à accepter les délais de livraison imposés par le concessionnaire automobile choisi par BNP Paribas El Djazaïr.

Le gagnant devra être muni obligatoirement d'une pièce d'identité. Dans le cas où le gagnant ne pourrait pas récupérer son cadeau, il doit impérativement en informer BNP Paribas El Djazaïr. Si le gagnant n'informe pas BNP Paribas El Djazaïr de son incapacité à récupérer le cadeau dans un délai d'un mois après l'annonce de la disponibilité de la Dacia Sandero Stepway, le véhicule demeurera définitivement la propriété de BNP Paribas El Djazaïr.

Le cadeau n'est pas échangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 7 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible sur le site internet de BNP Paribas El Djazaïr ainsi que sur sa page Facebook, et auprès du stand BNP Paribas qui sera présent sur l'espace qui lui sera réservé à l'intérieur du Zénith de Constantine du 19 u 24 novembre 2016. Il entrera en vigueur dès le lancement du jeu le 19 novembre 2016. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, mail, téléphone ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique de BNP Paribas El Djazaïr pour l'unique besoin du présent jeu.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi algérienne. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : BNP Paribas El Djazaïr, Département Communication - Quartier d'Affaires d'Alger, Lot 1 N° 1.03, Bab Ezzouar, 16024 Alger - et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent d'Alger, auquel compétence exclusive est attribuée.